

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 557**28 mai 2004****SOMMAIRE**

Acord International S.A., Luxembourg	26697	Federal Trade Holding S.A., Luxembourg	26725
Agrilux S.A., Walferdange	26719	Festival Cruises S.A., Luxembourg	26703
Agriluxembourg S.A., Walferdange	26719	Food Service Group S.A., Luxembourg	26709
AL Alternative Fund Management (Luxembourg)		Forfin S.A., Luxembourg	26714
S.A., Luxembourg	26701	Foyer Asset Management, Compagnie Luxem-	
Angewi S.A., Luxembourg	26726	bourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg	26701
Arisa Ré S.A., Luxembourg	26709	Foyer Ré, Compagnie Luxembourgeoise de	
Arofood International Holding S.A., Luxembourg	26712	Réassurance S.A., Luxembourg-Kirchberg	26700
(L')Atelier Vert, S.à r.l., Luxembourg	26713	Galinvest S.A., Luxembourg	26714
Atlas Invest S.A., Luxembourg	26696	Gesfin S.A., Luxembourg	26710
Aurinvest S.A., Luxembourg	26696	Gesfin S.A., Luxembourg	26710
Avirio S.A., Luxembourg	26696	Gesfin S.A., Luxembourg	26710
Axess Europe S.A., Luxembourg	26736	Green Real Estate Holding S.A., Luxembourg	26711
Benelux Trust (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-		Hervain Investissements S.A., Luxembourg	26713
bourg	26722	Imomai S.A., Luxembourg	26691
Best, Sicav, Luxembourg	26709	Investment Grade Europe S.A., Luxembourg	26702
Bialfo S.A., Luxembourg	26697	Jalfin S.A., Luxembourg	26710
BPU Banca International S.A., Luxembourg	26702	Junk Bau, GmbH, Moutfort	26719
Brenntag Luxco S.C.A.	26700	L D R S.A., Luxembourg	26712
C.I.P.O. Palmeris S.A., Luxembourg	26697	Lagfin S.A., Luxembourg	26708
Catra, S.à r.l., Bettembourg	26708	Le Foyer-Santé, Compagnie Luxembourgeoise	
CEP II ILP Luxco, S.à r.l., Luxembourg	26726	d'Assurances S.A., Luxembourg	26701
CL Earth Fund, Sicav, Luxembourg	26710	Ledford S.A., Luxembourg	26736
Cofinimmo Luxembourg S.A., Luxembourg	26722	Limage Holding S.A., Luxembourg	26690
Corner Land S.A., Luxembourg	26696	Luxcellence Advisory Company S.A.H., Luxem-	
Corporate Accounting & Management Services		bourg	26709
S.C., Luxembourg	26694	Luxsys Matériel S.A., Luxembourg	26735
Cosili S.A., Luxembourg	26697	Maine Overseas & Consulting Holding S.A., Lu-	
Deutsche Postbank Finance Center Objekt, S.à r.l.,		xembourg	26735
Senningerberg	26734	Matilux S.A., Walferdange	26690
Développement Agricole et Rural S.A., Luxem-		Maxtron, S.à r.l., Luxembourg	26698
bourg	26711	Nettoyage Hygiène Sécurité, S.à r.l., Luxem-	
Epirus Invest S.A., Luxembourg	26714	bourg	26713
Epos Invest S.A., Luxembourg	26702	Noma S.A.	26703
Equinox Management Company S.A., Luxem-		Olicontrol International S.A., Luxembourg	26696
bourg	26736	Parfood Invest S.A., Luxembourg	26697
(L')Escalier S.A., Luxembourg	26708	PBC Investments, S.à r.l., Luxembourg	26698
Essenzia S.A., Luxembourg	26711	Raiffeisen Vie, Compagnie Luxembourgeoise	
European Web S.A., Luxembourg	26736	d'Assurances S.A., Luxembourg-Kirchberg	26702
F.I.E.E. S.A., Walferdange	26719	Riace Invest S.A., Luxembourg	26691

S.D.G.A. Holding S.A., Luxembourg	26708	Sweet Re S.A., Senningerberg	26712
Select Charter S.A., Luxembourg	26700	Systall S.A., Luxembourg	26735
Select Charter S.A., Luxembourg	26700	Tanaris S.A., Luxembourg	26711
Seregnon Holding S.A., Luxembourg	26711	Tencircles S.A., Luxembourg	26690
Servifin International S.A., Luxembourg	26712	Top Ten International, S.à r.l., Marnach	26720
SFPI S.A., Luxembourg	26712	Tradecon S.A., Luxembourg	26725
Société Luxembourgeoise Etam S.A., Luxembourg	26721	Union Bank of Norway International S.A., Luxembourg	26702
Soloturn Industries S.A., Luxembourg	26698	Werasp S.A., Luxembourg	26690
Stala Holding S.A., Luxembourg	26703	WWM Luxembourg, S.à r.l., Keispelt	26713
Sterifant Vertriebs GmbH, Luxembourg	26709	XT-Publicity, S.à r.l., Nospelt	26713

WERASP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.779.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signature.

(029842.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

MATILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 38.711.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05924a, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE M. STEPHANY

Signature

(029877.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

TENCIRCLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00864, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029912.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

LIMAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 31.367.

Suivant décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 10 mars 2004, le siège social de la Société a été transféré au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Copie du procès-verbal y relatif ayant été transmis à la société FIDUCENTER S.A. en date du 30 mars 2004, le domiciliataire prend acte de la résiliation du contrat de domiciliation.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029904.3/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

IMOMAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01705, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(029536.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

RIACE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 100.058.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société PHILL ASSETS S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

ici représentée par M. Rémy Meneguz en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société ULARIS FINANCE S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

ici représentée par M. Giovanni Vittore en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de RIACE INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle, pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, indiqué dans les convocations.

En cas d'empêchement du président, un administrateur, désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles comme celles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un autre administrateur délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions circulaires.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et conférer des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, dans le cadre de son objet social, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion ou de leur surveillance, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de juin à 16.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, en annexe, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le quatrième jeudi du mois de juin à 16.00 heures en 2005.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PHILL ASSETS S.A.:	309 actions
2.- ULARIS FINANCE S.A.:	1 action
Total:	310 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;

b) Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg; Administrateur;

c) Monsieur Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg; Administrateur;

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Meneguz, G. Vittore, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, vol. 20CS, fol. 58, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

J. Elvinger.

(029854.3/211/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES S.C., Société Civile.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg E 296.

STATUTS

Ont comparu le 5 mars 2004:

1. Richard Turner, réviseur d'entreprises et expert comptable, demeurant à Howald.

2. FIDUCIAIRE C.I.B.G. S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 51, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg et ici représentée par Monsieur Claude Santaliestra en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de son conseil d'administration prise le 5 mars 2004, une version originale restera annexée aux présentes.

Ces comparants ont déclaré avoir convenu de constituer la société dont ils vont établir les statuts comme suit.

Titre I^{er}. Forme - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice de toutes activités liées à la profession de réviseur d'entreprises et expert comptable incluant l'exécution de mandats de commissaire aux comptes, d'agent domiciliataire et de gestion des sociétés.

La société pourra, conformément aux lois et règlements en vigueur, exercer des mandats d'administrateur, de liquidateur et de commissaire.

La société peut s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre voie dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire au sien ou susceptibles d'en favoriser le développement ou l'extension.

Art. 3. La société prend la dénomination CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES S.C.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est de 30 ans à partir de sa constitution, sans préjudice d'une prolongation ou d'une réduction de la durée statutaire.

Titre II. Apports - Attribution des parts sociales

Art. 6. Le capital intégralement libéré est de EUR 800 (huit cents euros), divisé en 100 (cent) parts sociales sans valeur nominale. Les parts sont réparties comme suit:

1. Richard Turner, préqualifié	51 (cinquante et un) parts	EUR 408
2. FIDUCIAIRE C.I.B.G. S.A., préqualifiée	49 (quarante-neuf) parts	EUR 392
Totaux:	100	EUR 800

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés et aussi longtemps que la société agit comme réviseur d'entreprises ou expert comptable, un réviseur d'entreprises ou expert comptable détiendra au moins 51 pour cent des parts sociales.

Autrement, elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Et autrement, les associés disposent d'un droit de préemption absolue des parts sociales à prix égal.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une voix et chaque part sociale donne un droit à la proportion du nombre de parts qu'il possède aux affectations de profits ou capital de la société.

Art. 9. Par dérogation à l'article 1863 du Code Civil, dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun à la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Art. 10. La société ne sera dissoute que par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, qui seront réviseurs d'entreprises ou experts-comptables, ou par d'autres gérants qui ne sont pas des réviseurs d'entreprises ni experts-comptables et qui n'ont aucun droit d'engager la société par leurs seules ou leurs signatures conjointes.

Titre III. Administration

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf le premier exercice qui commence le 5 mars 2004 et se termine le 31 décembre 2004.

Art. 13. Une fois par an les associés seront convoqués à tenir une assemblée générale ordinaire, à donner approbation du bilan de l'exercice précédent, à décider sur l'affectation du résultat de cet exercice et à décider sur la décharge du gérant ou des gérants.

Autrement, les associés seront convoqués extraordinairement à tenir les autres décisions, incluant la modification des statuts chaque fois que les associés représentant au moins quinze pour cent des parts sociales le demande.

Pour les assemblées ordinaires une majorité simple des parts sociales suffira à établir un quorum et à prendre les votes sur une décision et, pour les assemblées extraordinaires cette majorité augmentera à deux troisièmes des parts sociales pour le quorum et pour le vote sur une décision.

Art. 14. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les associés ou par un mandataire qu'ils auront choisi d'un commun accord et dont ils auront fixé les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Assemblée générale extraordinaire

Dès l'instant où les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les décisions suivantes:

1. Richard Turner, réviseur d'entreprises et expert-comptable, préqualifié, est nommé gérant avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2. Claude Santaliestra, administrateur délégué de la société FIDUCIAIRE C.I.B.G. S.A., préqualifiée, est nommé comme gérant avec pouvoir d'engager la société par sa signature conjointement avec un autre gérant.

3 Le siège social est établi à 51 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre de jour, la séance est levée.

Fait en quatre versions originales à Luxembourg le 5 mars 2004.

FIDUCIAIRE C.I.B.G. S.A. / R. Turner

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06684. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028600.3/000/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

OLICONTROL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 61.615.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(029608.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

CORNER LAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 73.547.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(029609.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

ATLAS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 73.538.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(029611.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

AURINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 77.943.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(029612.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

AVIRIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 73.002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(029613.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

BIALFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 71.274.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(029614.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

PARFOOD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 62.532.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(029616.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

COSILI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 86.103.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(029630.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

C.I.P.O. PALMERIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 50.102.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(029636.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

ACORD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 68, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 51.407.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

(029729.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

MAXTRON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.250.000,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 88.382.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00320, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour MAXTRON, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(029638.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

PBC INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.405.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00333, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour PBC INVESTMENTS, S.à r.l.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG)

Gérant

Signatures

(029644.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

**SOLOTURN INDUSTRIES S.A., Société Anonyme,
(anc. LCF FINANCIAL SERVICES S.A.).**Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 73.431.

In the year two thousand and four, on the seventeenth of March.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) LCF FINANCIAL SERVICES S.A., with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B number 73.431, incorporated by deed of the undersigned notary on the 8th of December 1999, published in the Mémorial C number 178 of the 29th of February 2000.

The meeting is presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented at the meeting, as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Adoption by the Company of the name SOLOTURN INDUSTRIES S.A. and subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association which will henceforth have the following wording:

«There is hereby established a société anonyme under the name of SOLOTURN INDUSTRIES S.A.»

2. Sundry.

After deliberation, the following resolution was taken by unanimous vote.

Resolution

The meeting decides to have adopted by the company the name of SOLOTURN INDUSTRIES S.A. and subsequently amends article one of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of SOLOTURN INDUSTRIES S.A.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six hundred and fifty euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LCF FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.431, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 178 du 29 février 2000. L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du Jour:

1. Adoption par la société de la dénomination de SOLOTURN INDUSTRIES S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOLOTURN INDUSTRIES S.A.»

2. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de faire adopter par la société la dénomination de SOLOTURN INDUSTRIES S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOLOTURN INDUSTRIES S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2004, vol. 526, fol. 37, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

J. Seckler.

(027543.3/231/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2004.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 49.621.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05549, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A.

M. Dell / H. Marx

Administrateur / Président

(029719.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

BRENNTAG LUXCO, Société en Commandite par Actions.

R. C. Luxembourg B 97.313.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029696.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

SELECT CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.329.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 11 septembre 2002 que:

Sont appelés à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Monsieur Michel Reubens, sans profession, demeurant à 41, avenue Hector Otto MC-98000 Monaco.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, demeurant au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Michel Heydens, demeurant 6, rue Lacets Saint Léon MC-98000 Monaco.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 11 septembre 2002 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2002, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège à Luxembourg, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Counter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération ne dépassant pas quatorze mille huit cent soixante-quatorze euros (14.874,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription-réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029689.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

SELECT CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 10 septembre 2003 que:

Sont appelés à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Monsieur Michel Reubens, sans profession, demeurant à 41, avenue Hector Otto MC-98000 Monaco.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, demeurant au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Michel Heydens, demeurant 6, rue Lacets Saint Léon MC-98000 Monaco.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 10 septembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 septembre 2003, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège à Luxembourg, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Counter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération ne dépassant pas quatorze mille huit cent soixante-quatorze euros (14.874,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription-réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029687.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

FOYER ASSET MANAGEMENT, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 58.456.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05568, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER ASSET MANAGEMENT, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.

H. Marx / M. Dell

Administrateur / Président

(029721.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

LE FOYER-SANTE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 72.153.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05578, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER-SANTE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

H. Marx / G. Wolter

Administrateur / Président

(029726.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

AL ALTERNATIVE FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 81.935.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(029761.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

RAIFFEISEN VIE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 90.283.

—
Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05476, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAIFFEISEN VIE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

P. Bonte / F. Tesch

Administrateur / Président

(029734.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

UNION BANK OF NORWAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 22.374.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

UNION BANK OF NORWAY INTERNATIONAL S.A.

Signature

(029743.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

**BPU BANCA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.406.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(029810.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

EPOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 87.222.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

EPOS INVEST S.A.

Signatures

(029821.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

INVESTMENT GRADE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.462.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029769.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

FESTIVAL CRUISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.520.

Le bilan non audité au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Le bilan audité au 31 décembre 2002 sera déposé lorsqu'il sera disponible à la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour le compte de la société

Signature

Un directeur

(029744.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

NOMA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.917.

Il résulte de lettres adressées à la société NOMA S.A. en date du 26 mars 2004 que Madame Caroline Folmer, Monsieur Jean Lambert, EDIFAC S.A., administrateurs de la société et TRUST AUDIT S.A., Commissaire aux Comptes de la société, ont démissionné de leur fonction avec effet immédiat.

Le domicile de la société NOMA S.A. établi au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029863.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

STALA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 100.050.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Stanislaw Kazimierz Ciupinski, ingénieur, demeurant à Londres, Royaume Uni;

2. Madame Jolanta Osmulska-Ciupinska, comptable, demeurant à Lodz, Pologne;

Tous deux ici représentés par Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, en vertu de deux procurations données le 27 février 2004.

Lesdites procurations signées ne varientur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STALA HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième lundi du mois de juin à 10.30 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Stanislaw Kazimierz Ciupinski, prénommé, neuf cent cinquante actions	950
2. Madame Jolanta Osmulska-Ciupinska, prénommée, cinquante actions	50
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Joëlle Mamane, prénommée,
 - b) Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, né à Fès (Maroc) le 18 décembre 1970.
 - c) Monsieur Jaroslaw Piotr Olszowy, avocat, né le 8 février 1970 à Lodz (Pologne) demeurant à 91-496 Lodz (Pologne), Nastrojowa 65m10.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
MONTBRUN REVISION, S.à r.l., (R.C. B 67.501) ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, bd de la Foire.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand four, on the fifteenth day of March.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. Mr Stanislaw Kazimierz Ciupinski, engineer, residing in London, United Kingdom.
 2. Mrs. Jolanta Osmulska-Ciupinska, accountant, residing in Lodz, Poland.
- Both here represented by Mrs Joëlle Mamane, company director, born in Fès (Morocco) on the 14th day of January with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, by virtue of two proxies established on February 27, 2004.
- Which proxies, after being signed ne varietur by all parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration.
- Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of STALA HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one hundred and twenty-four thousand Euros (124,000.- EUR) to be divided into four thousand (4,000) shares with a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fourth Monday of June at 10.30 a.m. and the first time in the year 2005.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Stanislaw Kazimierz Ciupinski, prenamed, nine hundred and fifty shares	950
2. Mrs Jolanta Osmulka-Ciupinska, prenamed, fifty shares	50
Total: one thousand shares	1,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
 - a) Mrs. Joëlle Mamane, prenamed,
 - b) Mr Philippe Aflalo, company director, born in Fès (Morocco) on the 18th day of December with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
 - c) Mr Jaroslaw Piotr Olszowy, lawyer, residing 91-496 Lodz (Poland), Nastrojowa 65m10, born on the 8th day of February 1970 in Lodz (Poland).
- 3.- Has been appointed statutory auditor:
MONTBRUN REVISION, S.à r.l., (R.C. B 67.501) having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, bd de la Foire.
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: J. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, vol. 142S, fol. 97, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

G. Lecuit.

(029847.3/220/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

CATRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck I.

R. C. Luxembourg B 18.333.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

Signature.

(029855.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

L'ESCALIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.627.

Le bilan non audité au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Le bilan audité au 31 décembre 2002 sera déposé lorsqu'il sera disponible à la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour le compte de la société

Signature

Un directeur

(029746.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

S.D.G.A. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 42.136.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signature.

(029824.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 51.599.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004 que:

Le siège social de la société est transféré au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2004.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029826.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

FOOD SERVICE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.990.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 mars 2004 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Madame Jacqueline Richomme et Monsieur Rupert Walker ont démissionné de leur mandat d'administrateur;
2. Madame Delphine Tempé et Monsieur Stef Oostvogels sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029755.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

BEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 28.632.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tournai, le 2 mars 2004.

A. Declercq / Signatures

Président du Comité de Direction / -

(029767.3/1024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

STERIFANT VERTRIEBS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 63.900.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(029857.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.546.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029772.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

ARISA Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.730.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARISA Ré S.A.

Signature

(029775.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

GESFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 40.245.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029866.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

GESFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 40.245.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029865.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

GESFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 40.245.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2004 statuant sur les comptes clos au 30 juin 2002

Commissaire aux comptes

Le 11 mars 2003, la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. ayant été révoquée de ses fonctions de commissaire aux comptes, M. Jean Bernard Zeimet a été nommé en remplacement avec effet à partir de l'exercice comptable 2002, aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 30 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029864.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

CL EARTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 35.241.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029787.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

JALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.521.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration au 31 mars 2004, que

Le siège social de la société est transféré au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2004.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029829.3/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

SEREGNON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 71.739.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

SEREGNON HOLDING S.A.

Signatures

(029822.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 71.800.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A.

Signatures

(029823.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

ESSENZIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 87.679.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

ESSENZIA S.A.

Signatures

(029825.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

TANARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 72.396.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

TANARIS S.A.

Signatures

(029827.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 82.754.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signature.

(029828.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

SERVIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 81.084.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signatures.

(029830.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

L D R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.524.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004 que:

Le siège social de la société est transféré au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2004.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029831.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

AROFOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 85.677.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliataire

Signature

(029837.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

SWEET RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 68.814.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

(029924.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

SFPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 97.174.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliataire

Signature

(029838.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

NETTOYAGE HYGIENE SECURITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 85.729.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01160, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour NETTOYAGE HYGIENE SECURITE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(029892.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

L'ATELIER VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 45.318.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01157, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour L'ATELIER VERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(029893.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

WWM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 21.352.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE M. STEPHANY

Signature

(029871.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

HERVAIN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 85.038.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00860, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029910.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

XT-PUBLICITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 18, rue de Simmerschmelz.
R. C. Luxembourg B 49.158.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE M. STEPHANY

Signature

(029872.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

26714

GALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.518.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004 que:
Le siège social de la société est transféré au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2004.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029832.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

FORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.517.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004 que:
Le siège social de la société est transféré au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2004.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029833.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

EPIRUS INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 100.051.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the nineteenth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130
represented by:

on behalf of a proxy given on

2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143
represented by:

on behalf of a proxy given on

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of EPIRUS INVEST S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 100,000.00 divided into 1,000 shares of EUR 100.00 each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to EUR 500,000.00 by the creation and issue of 4,000 additional shares of a par value of EUR 100.00 each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or fac-simile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on 3rd Wednesday of June at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st December 2004.
2. The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1. VALON S.A.	500 shares
2. LANNAGE S.A.	500 shares
Total	1,000 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 100,000.00 is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand and two hundred euros.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 4 (four) and that of the auditors is set at 1 (one).
2. The following are appointed directors:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.130;
 - b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.143;
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 86.086
 - d) Christian Daeniker, born on 3 October 1960 at Bâle, Switzerland, employee, residing professionally at EXPERTA Ltd, Zurich Branch, Stockerstrasse 46, CH-8039 Zurich.
3. Has been appointed auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.115.
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2009.
5. The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.130 représentée par:
en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le
2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.143 représentée par:
en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EPIRUS INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 100.000,00 (cent mille euros), divisé en 1.000 actions de EUR 100,00 chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 500.000,00 par la création et l'émission de 4.000 actions nouvelles de EUR 100,00 chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. VALON S.A.	500 actions
2. LANNAGE S.A.	500 actions
Total	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 100.000,00 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 et celui des commissaires est fixé à 1.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.130;
 - b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.143;
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 86.086.
 - d) Christian Daeniker, né le 3 octobre 1960 à Bâle, employé, adresse professionnelle EXPERTA Ltd, Zurich Branch, Stockerstrasse 46, CH-8039 Zurich.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.115.
3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
4. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépinés, L-1150 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Longo, C. Coulon-Racot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, vol. 143S, fol. 3, case 12. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

J. Elvinger.

(029846.3/211/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

AGRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 5.410.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE M. STEPHANY

Signature

(029873.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

AGRILUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 38.703.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE M. STEPHANY

Signature

(029874.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

F.I.E.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 38.720.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE M. STEPHANY

Signature

(029875.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

JUNK BAU, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 14A, Soibelwee.

R. C. Luxembourg B 41.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01148, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour JUNK BAU, GmbH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(029894.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

TOP TEN INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 29, Marbuergerstrooss.
R. C. Diekirch B 100.027.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize mars.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Darren Chen, Manager, demeurant à L-9012 Ettelbruck, 46 E, avenue des Alliés
- 2.- Monsieur Frank Tommy Göran Danielsson, entraîneur, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 28C, rue Philippe Manternach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TOP TEN INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Munshausen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence d'affaires à l'exclusion de toute vente en gros et en détail;
- le commerce en gros de produits chimiques, de produits alimentaires et de tabacs;
- l'exploitation d'une pension de famille.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-) Euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- par Monsieur Darren Chen, prredit, quatre-vingt parts sociales	80
- par Monsieur Frank Tommy Göran Danielsson, prredit, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,00) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à neuf cent quatre-vingt Euros (EUR 980).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant unique Monsieur Darren Chen, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixé à L-9764 Marnach, 29, Marbuergerstrooss.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Chen, F. T. G. Danielsson, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 24 mars 2004, vol. 404, fol. 44, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 9 avril 2004.

L. Grethen.

(901467.3/240/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2004.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 1.428.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 11 mars 2004 que:

le Conseil confirme en qualité d'administrateur délégué et nomme en qualité de Président du Conseil, la S.A. ETAM, société de droit français, représenté par Monsieur Jean-Claude Darrouzet et lui délègue le pouvoir de gestion journalière.

Le Conseil décide de supprimer tous les pouvoirs confiés à Monsieur Bruno Delcampe et Anne-Françoise Kinif ce avec effet immédiat.

Le Conseil décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Emmanuel Locati demeurant 19 Résidence Mirville, F-85100 Les Sables d'Olonne, en qualité de fondé de pouvoirs.

Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Emmanuel Locati est habilité à engager la société sous sa seule signature, pour les opérations suivantes:

- signer et résilier tous baux sous seing privé et tous baux authentiques;
- faire toutes déclarations aux administrations fiscales et douanières;
- représenter la société à l'égard des administrations publiques et privées et leur donner valable décharge;
- signer les actes relatifs au Registre de Commerce et aux actes de sociétés;
- représenter la société en justice;
- représenter la société auprès des compagnies d'assurances.

Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Emmanuel Locati est habilité à engager la société conjointement avec un administrateur ou avec un autre fondé de pouvoirs, pour les opérations suivantes:

- signer toutes correspondances, pièces, actes et engagements commerciaux pour autant que ceux-ci n'engagent pas la société au-delà de 12 mois, les engagements financiers étant exclus.

Ces derniers ne peuvent être signés que conjointement avec un administrateur;

- acheter et vendre toutes marchandises, matières premières et biens meubles;
- engager et licencier le personnel employé et ouvrier, fixer les appointements et salaires;
- représenter la société devant toutes les administrations publiques et privées et les divers services d'intérêt public;
- signer les actes relatifs au Registre de Commerce, aux actes de sociétés et aux guichets d'entreprises;
- représenter la société en justice;
- ouvrir, gérer et clôturer tout compte auprès de toute banque ou auprès de l'Office des Chèques Postaux;
- effectuer sur ces comptes toutes opérations quelconques;
- tirer, endosser, négocier, acquitter ou protester tous effets de commerce, traites ou lettres de change;
- recevoir toutes sommes ou valeurs consignées ou dues à la société et en donner quittance;
- utiliser sous quelque forme que se soit les ouvertures de crédit consenties ou à consentir.

Le Conseil délègue à Monsieur Emmanuel Locati agissant conjointement avec un administrateur, le pouvoir de négocier et contracter des ouvertures de crédit.

Le Conseil délègue à Monsieur Emmanuel Locati, tous les pouvoirs pour procéder seul et avec pouvoir de subdélégation, à toutes les formalités auprès du guichet des entreprises et de l'administration de la TVA, ainsi qu'à la signature des extraits à publier au Moniteur Belge et leur dépôt auprès des autorités compétentes.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029930.3/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 375.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 37.185.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert d'actions signé en date du 5 décembre 2003, dûment approuvé par le gérant technique, que les parts de la société seront désormais réparties comme suit:

<i>Désignation de l'actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>
Roeland P. Pels	14.250
Dirk C. Oppelaar	750
Total:.....	15.000

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Roeland P. Pels

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028497.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

COFINIMMO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.044.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524, représentée par Madame Véronique During, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 6 avril 2004.

2. La société ECOREAL S.A., avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.875,

représentée par Madame Virginie Dohogne, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 6 avril 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, agissant ès dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée: COFINIMMO LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet le placement collectif en biens immobiliers.

En conséquence la société a pour objet d'investir en biens immobiliers, à savoir les immeubles, les droits réels sur des immeubles, les actions avec droit de vote émises par les sociétés immobilières liées, les droits d'option sur des immeubles, les parts d'autres organismes de placement en biens immobiliers, les certificats immobiliers, les droits découlant de contrats donnant un ou plusieurs biens en location-financement immobilière à la société, ainsi que tous autres biens, parts ou droits qui seraient définis comme biens immobiliers ou toutes autres activités qui seraient autorisées par la réglementation applicable à la société.

A titre accessoire, la société peut procéder à toutes opérations et toutes études ayant trait à tous biens immobiliers tels que décrits ci-avant et accomplir tous actes qui se rapportent aux biens immobiliers tels que l'achat, la transformation, l'aménagement, la location, la sous-location, la gestion, l'échange, la vente, le lotissement, la mise sous le régime de copropriété, l'intéressement, par voie de fusion ou autrement, à toute entreprise ayant un objet similaire ou complémentaire et, en général, toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société ne peut agir comme promoteur immobilier si ce n'est à titre occasionnel. La société peut également donner en location-financement des biens immobiliers, avec ou sans option d'achat.

Toujours à titre accessoire ou temporaire, la société peut effectuer des placements en valeurs mobilières autres que celles décrites ci-dessus et détenir des liquidités. Ces placements seront diversifiés de façon à assurer une répartition adéquate du risque. Dans l'hypothèse où la société détiendrait pareilles valeurs mobilières, la détention de ces valeurs mobilières devra être compatible avec la poursuite à court ou moyen terme de la politique de placement de la société et lesdites valeurs mobilières devront en outre être inscrites à la cote d'une bourse de valeurs mobilières d'un Etat membre de l'Union Européenne ou négociables sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union Européenne de fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public dont la liquidité est assurée. Les liquidités peuvent être détenues dans toutes les monnaies sous la forme de dépôts à vue ou à terme ou de tous instruments du marché monétaire susceptibles d'être aisément mobilisés. La société peut effectuer le prêt de titres dans les conditions permises par la loi.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Les administrateurs se répartissent en deux catégories A et B.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, mille deux cent quarante-neuf actions, .	1.249
2) par ECOREAL S.A., prénommée, une action,	1
Total: mille deux cent cinquante actions,	1.250

Les comparantes, dûment représentées, déclarent et reconnaissent que les actions souscrites ont été libérées à concurrence de 100% (cent pour cent) chacune, par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le premier mercredi du mois de juin 2005 à 11.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparantes, dûment représentées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1). Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2009.

2. Sont nommés administrateurs de catégorie A:

a) Monsieur Jean Franken, administrateur de sociétés, né à Genval (Belgique) le 2 octobre 1948, demeurant à B-1330 Rixensart, 30, avenue du Joli Mai;

b) Monsieur Jean-Edouard Carboneille, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique) le 14 mai 1953, demeurant à B-1150 Wolluvé-St-Pierre, 50, avenue de Lothier;

c) Monsieur Serge Fautre, administrateur de sociétés, né à Québec (Canada) le 5 novembre 1960, demeurant à B-1180 Uccle, 27, avenue de la Sapinière.

3. Sont nommés administrateurs de catégorie B:

a) Monsieur Bas Schreuders, licencié en droit, né à Breda (Pays-Bas) le 12 décembre 1954, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal;

b) Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, né à Seedorf (Pays-Bas) le 28 mai 1965, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

4. Est nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée ELPERS & Co, Réviseurs d'entreprises, avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74.348.

5. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

6. Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

7. L'assemblée décide que la Société émettra des obligations pour un montant maximum de EUR 100.000.000,- et ce dans un délai de 6 mois à compter de sa constitution, sous réserve d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de la société COFINIMMO S.A., boulevard de la Woluwe, 58, B-1200 Bruxelles et charge le conseil d'administration de fixer ultérieurement les modalités y relatives.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'elles connue, donnée aux mandataires, agissant ès-dites qualités, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: V. Doring, V. Dohogne, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, vol. 143S, fol. 20, case 4. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 avril 2004.

T. Metzler.

(029792.3/222/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

FEDERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.562.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FEDERAL TRADE HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 26 janvier 2004, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- décision a été prise d'approuver la démission de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, résidant au 9, Meeschek, L-6834 Biwer, de son poste d'administrateur, et ce avec effet immédiat;
- décision a été d'approuver la démission de Monsieur Colm Smith, résidant au 8, Lotissement des Roses, L-8398 Roodt, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat;
- décision a été prise d'accepter la démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de son poste d'administrateur, et ce avec effet immédiat;
- décision a été prise d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortants pour la période de leur mandat;
- décision a été prise d'accepter la nomination de Monsieur John Seil, résidant au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat;
- décision a été prise d'accepter la nomination de Monsieur Thierry Fleming, résidant au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat;
- décision a été prise d'accepter la nomination de Monsieur Guy Hornick, résidant au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat;
- décision a été prise de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;
- décision a été prise d'accorder pleine et entière décharge à AUDITAS S.A., commissaire aux comptes sortant pour la période de son mandat et de nommer AUDIEX, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029668.3/029/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

TRADECON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 17.141.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2004 que:

1. le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
2. ont été nommés
 - a) nouveaux administrateurs
 - Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
 - Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
 - Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
 - en remplacement de Messieurs Dirk Foitzik, Nico Schaeffer et Claude Geiben
 - b) a été nommé commissaire aux comptes
 - Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
 - en remplacement de Mademoiselle Gabriele Schneider
 - pour une période de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029813.3/535/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

ANGEWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 60.323.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement en date du 17 février 2003 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029683.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

CEP II ILP LUXCO, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2443 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.678.

In the year two thousand and four, on the eight of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

36624 YUKON INC., duly incorporated and existing under the laws of the Territory Yukon, Canada, having its registered office at 204 Lambert Street, Suite 200, Yukon, Canada, YA3T2, registered with the Yukon Registrar of Companies under registration number 30251, acting as general partner of CEP II INVESTMENT HOLDINGS L.P., a limited partnership existing and incorporated under the laws of the state of Ontario, Canada, having its registered office at 40 King Street West, Scotia Plaza, Suite 5800, Toronto, Ontario, Canada, MSH3Z7, registered with the Ontario Ministry of Consumer and Business Services under registration number 130931116 («CEP II INVESTMENT»), here represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 30 December 2003.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing party, acting as the sole shareholder of CEP II ILP LUXCO, a société à responsabilité limitée, having its registered office in 26, boulevard Royal, L-2443 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 October 2003 under number 1056, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 95.678 (hereinafter the «Company»).

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create one or more classes of shares in the share capital of the Company whereby the existing five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each shall become Class A ordinary shares and the additional shares of the Company to be issued and subscribed according to the present deed shall become Class B ordinary shares, as provided for hereafter.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to sixty-four thousand three hundred seventy-five euro (EUR 64,375) through the issuance of eight hundred and three (803) new ordinary Class B Series 1 shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each and one thousand two hundred seventy-two (1,272) new ordinary Class B Series 2 shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, through a contribution in kind represented by a fifty-seven thousand sixty euro and ninety-three cents (EUR 57,060.93) claim against the Company.

Subscription and Payment

All of the two thousand seventy-five (2,075) new ordinary Class B Series 1 and Series 2 shares of the Company have been subscribed by CEP II INVESTMENT, represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 30 December 2003, attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a claim of CEP II INVESTMENT existing against the Company for an amount of fifty seven thousand sixty euro and ninety-three cents (EUR 57,060.93), which shall be allocated as follows:

- fifty-one thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 51,875) shall be allocated to the share capital;
- five thousand one hundred eighty-five euro and ninety-three cents (EUR 5,185.93) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution

As a consequence of the above, the sole shareholder resolves to entirely restate the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of CEP II ILP LUXCO.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at sixty-four thousand three hundred seventy-five euro (EUR 64,375) represented by five hundred (500) ordinary Class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), eight hundred and three (803) ordinary Class B Series 1 shares and one thousand two hundred seventy-two (1,272) ordinary Class A Series 2 shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each. The ordinary Class A shares and the ordinary Class B Series 1 and Series 2 shares, together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the «Ordinary Shares».

Each Ordinary Share shall have a serial number for its identification.

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each class of Ordinary Shares shall be represented by two series of shares to be referred to as «Series 1» and «Series 2» of the underlying class of Ordinary Shares. The Series 1 shares of a given class shall rank *pari passu* with the Series 2 shares of that same class.

All Ordinary Shares issued by the Company, whether of a given class or of a given series of class, are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Ordinary Shares shall be redeemable at any time upon request of the board of managers of the Company in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the provisions of the present articles of incorporation and, if applicable, a shareholders agreement between the shareholders. The redemption of the Ordinary Shares of a given class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (distributable funds including the share premium, account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined hereafter). The Ordinary Shares that have been redeemed shall be immediately cancelled and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The shareholders agree that the redemption of the Ordinary Shares of a given class and/or series of class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the Ordinary Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the shareholders of the Company, the redemption price of the Ordinary Shares of a given class and/or series of class (the «Redemption Price») is calculated by the board of managers or by such person appointed by the board of managers on the basis of the net asset value of the corresponding Investment. The redemption price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of the Ordinary Shares of a given class and/or series of class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that day, by the number of Ordinary Shares of a given class and/or series of class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the board of managers determines to be fair and reasonable.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the board of managers with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Company and the shareholders of the Company, at least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognised overnight courier to each registered shareholder of the class and or series of class of Ordinary Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price

and the procedures necessary to submit Ordinary Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Ordinary Shares to be issued pursuant to Article 6 hereof may, as the board of managers shall determine, be of different classes. The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of managers for the Investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares. When defining the Investment, the board of managers shall also define the rules which shall apply within the framework of these articles, to the redemption of shares in accordance with article 6 here above.

The board of managers shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an «Investment») to which each class of Ordinary Shares relates. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class of Ordinary Shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the shareholders of a specific class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

Art. 9. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 12. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to, be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other

similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The shareholders exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 21. The shareholders of any class of Ordinary Shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to their class.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be determined as follows:

The result of each Investment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned Investment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated between the different classes and/or series of classes of shares in proportion of all shares outstanding.

The shareholder (s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the class and/or series of class of shares to which the Investment relates.

Art. 24. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 25. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of managers shall determine from time to time.

The manager(s) decide to pay interim dividends to a specific class and/or series of class of shares on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution in this specific class and/or series of class of shares, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Investment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each class and/or series of class of the Company held by them.

G. Miscellaneous

Art. 27. The provisions of the present articles of incorporation are deemed severable and the invalidity or unenforceability of any provision shall not affect the validity or enforceability of the other provisions hereof. If any provision of these articles of incorporation is found to be invalid or unenforceable in any jurisdiction, (a) a suitable and equitable provision shall be substituted therefore in order to carry out, so far as may be valid or enforceable, such provision and (b) the remainder of these articles of incorporation and the application of such provision to other persons or circumstances shall not be affected by such invalidity or unenforceability, nor shall such invalidity or unenforceability affect the validity or enforceability of such provision, or the application thereof, in any other jurisdiction.

Art. 28. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.»

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at EUR 5,000.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

36624 YUKON INC., existant sous les lois du Territoire du Yukon, Canada, ayant son siège social à 204 Lambert Street, Suite 200, Yukon, Canada, YA3T2, inscrite au Yukon Registrar of Companies sous le numéro 30251, agissant comme general shareholder de CEP II INVESTMENT HOLDINGS L.P., un limited shareholdership existant sous les lois de l'Etat de Ontario, Canada, ayant son siège social à 40 King Street West, Scotia Plaza, Suite 5800, Toronto, Ontario, Canada, MSH3Z7, inscrite au Ontario Ministry of Consumer and Business Services sous le numéro 130931116 («CEP II INVESTMENT»), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 30 décembre 2003.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agit en tant qu'associée unique de la société à responsabilité limitée CEP II ILP LUXCO, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2443 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 octobre 2003 sous le numéro 1056, inscrite a Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95 678 (ci-après la «Société»).

La comparante agissant en sa qualité pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une ou plusieurs catégories de parts sociales dans le capital social de la Société à travers lesquelles les cinq cents (500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) seront converties en parts sociales ordinaires de Catégorie A et les parts sociales additionnelles de la Société qui seront émises et souscrites sous le présent acte seront converties en parts sociales ordinaires de la Catégorie B, tel que prévu ci-après.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à soixante quatre mille trois cent soixante-quinze euros (64.375) par émission de huit cent trois (803) parts sociales nouvelles de Catégorie B Série 1 ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et de mille deux cent soixante-douze (1.272) parts sociales nouvelles de Catégorie B Série 2 ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), par apport en espèces d'une créance d'un montant de cinquante-sept mille soixante euros et quatre-vingt-treize cents (57.060,93) envers la Société.

Souscription et libération

L'intégralité des deux mille soixante-quinze (2.075) parts sociales nouvelles de Catégorie B Série 1 et Série 2 de la Société ont été souscrites par CEP II INVESTMENT, représenté par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 30 décembre 2003, ci-après attachée, payées par un apport en nature d'une créance existant contre la Société d'un montant de cinquante-sept mille soixante euros et quatre-vingt-treize cents (EUR 57.060,93), affectés comme suit:

- cinquante et un mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 51.875) ont été affectés au capital social;
- cinq mille cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-treize cents (EUR 5.185,93) ont été affectés à la réserve légale.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de refondre totalement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CEP II ILP LUXCO.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros (64.375) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires de Catégorie A, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, huit cent trois (803) parts sociales ordinaires de Catégorie B Série 1 et mille deux cent soixante-douze (1,272) parts sociales ordinaires de Catégorie B Série 2, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) . Les parts sociales ordinaires de Catégorie A et les parts sociales ordinaires de Catégorie B Série 1 et Série 2, ensemble avec les parts sociales des autres catégories qui seront émises de temps en temps seront dénommées les «Parts Ordinaires».

Chaque Part a un numéro de série pour son identification.

Chaque Part Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Catégorie de Parts Ordinaires sera représentée par deux séries de parts dénommées «Série 1» et «Série 2» de la classe de Parts Ordinaires concernée. Les parts de Série 1 d'une catégorie donnée seront en rang pari passu avec les parts de Série 2 de la même catégorie.

Toutes les Parts Ordinaires émises par la Société, d'une Catégorie ou d'une série d'une catégorie de parts sociales sont des parts rachetables. Les Parts Ordinaires souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande du conseil de gérance de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les dispositions des présents statuts et, si applicable, un pacte d'associés entre les associés. Le rachat des Parts sociales Ordinaires ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables comprenant le compte de primes d'émission) et qui résultent de l'utilisation totale ou partielle de l'Investissement y relatif (tel que défini ci-après). Les Parts sociales Ordinaires qui ont été rachetées seront immédiatement annulées et ne confèrent ni le droit de vote, ni le droit de recevoir des dividendes ou un boni de liquidation. Les associés conviennent que le rachat des Parts sociales Ordinaires d'une catégorie et/ou série d'une catégorie fait conformément aux présentes respecte leur droit au traitement égalitaire par la Société.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les Parts sociales Ordinaires rachetées doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux associés; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'associés conclu entre les associés de la Société, le Prix de Rachat des Parts sociales Ordinaires d'une catégorie de parts sociales et/ou d'une série d'une catégorie de parts sociales (ci-après le «Prix de Rachat») est calculé par le conseil de gérance ou par toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance sur base de la valeur des actifs nets de l'investissement la Société. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en liquide soit par une distribution en nature ou bien une partie en liquide et une partie en nature.

La valeur de l'actif net des Parts sociales Ordinaires d'une catégorie et/ou d'une série d'une catégorie de parts sociales est exprimée sous forme de valeur par part sociale et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de l'investissement de la Société, celle-ci étant la valeur de marché de tous les actifs de l'Investissement de la Société moins les dettes de cet Investissement telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre de Parts sociales Ordinaires d'une catégorie et/ou d'une série d'une catégorie de parts sociales de la Société émises par la Société ce jour même. La valeur de marché des actifs de l'Investissement de la Société pourra être plus précisément définie sur toute autre base que le conseil de gérance considérera comme équitable et raisonnable.

En absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le conseil de gérance est définitive et lie la Société ainsi que les présents et futurs associés.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'associés conclu entre la Société et les associés de la Société, une notification écrite devra être envoyée, au moins sept (7) jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à chaque associé d'une catégorie et/ou d'une série d'une catégorie de parts sociales de la Société dont les Parts sociales Ordinaires sont à racheter, à l'adresse figurant en ce moment là sur le registre des associés de la Société, indiquant au porteur le nombre de parts sociales qui seront ainsi rachetées, spé-

ifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le retour des Parts sociales Ordinaires à la Société en vue de ce rachat (cette notification est ci-après désignée comme une «Notification de Rachat»). Le Prix de Rachat de telles Parts sociales Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des associés sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les Parts sociales Ordinaires émises conformément au présent articles 6, pourront, tel que le conseil de gérance le déterminera, être de catégories différentes. Le produit de l'émission de chaque catégorie de parts sociales Ordinaires sera investi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'investissement établi en fonction des catégories ou classes de Parts sociales Ordinaires. Lors de la définition de l'investissement, le conseil de gérance définira également les règles applicables dans le cadre des présents statuts, au rachat de parts conformément à l'article 6 ci-dessus.

Le conseil de gérance identifiera le portefeuille relevant des actifs constituant un investissement (un «Investissement») et ensemble «les Investissements») auquel chaque catégorie de Parts sociales Ordinaires se rapporte. Comme entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la catégorie de Parts sociales Ordinaires concernée. La Société sera considérée comme une entité juridique unique, mais à l'égard de tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les associés d'une catégorie déterminée répondront de ses dettes relatives l'Investissement de cette catégorie, en accord avec les dispositions légales applicables et les conventions contractuelles.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Les associés d'une catégorie de Parts sociales Ordinaires peuvent tenir, à chaque moment, des assemblées générales pour toute question spécifique relative à leur catégorie.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 25. L'assemblée générale des associés d'une catégorie de Parts sociales Ordinaires émise pour un Investissement, sur proposition du conseil de gérance et dans les limites de la loi, déterminera la répartition du résultat de cet Investissement entre chaque catégorie de parts sociales.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions pourront être payées en la monnaie et au moment et lieu que le conseil de gérance déterminera de temps en temps.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Toute distribution non réclamée endéans les cinq ans de leur déclaration sera perdue et fera retour à la catégorie de Parts sociales Ordinaires émises pour l'Investissement concerné.

Sans préjudice de ce qui précède, chaque associé pourra demander que tout ou partie de revenus relatifs à une catégorie de Parts Sociales Ordinaires ou une série d'une de ces catégories sera retenu par la Société («Revenus Retenus») au profit de cet associé jusqu'au moment que cet associé en demande la distribution. Tout Revenu Retenu sera investi à court terme, marchés financiers, comptes bancaires ou autres investissements sur le marché financier que le conseil de gérance déterminera raisonnablement comme étant de haute qualité. Les intérêts sur les Revenus Retenus seront attribués uniquement à l'associé qui a demandé la rétention de ces Revenus Retenus. Les Revenus Retenus et les intérêts y relatifs ne devront pas être utilisés pour couvrir des dépenses ou autres obligations de la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque catégorie et/ou série de catégorie de parts sociales dans la Société détenues par lui.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

G. Divers

Art. 27. Les dispositions des présents statuts sont réputées individuelles et l'invalidité ou l'inopposabilité d'une quelconque des présentes n'affectera pas la validité ou l'opposabilité des autres dispositions. Si l'une quelconque disposition des présents statuts est déclarée non valable ou inopposable dans une juridiction, (a) une disposition correspondante et équitable lui sera substituée afin de faire valoir cette disposition, dans la mesure où elle peut être valable et opposable et (b) ni le reste des présents statuts ou l'application de cette disposition à d'autres personnes ou autres circonstances ne sera affecté par cette invalidité ou inopposabilité, ni la validité, l'opposabilité ou l'application de cette disposition ne sera affectée dans une autre juridiction par cette l'invalidité ou inopposabilité.

Art. 28. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront déterminées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison du présent acte à environ EUR 5.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, vol. 142S, fol. 24, case 5. – Reçu 570,61 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

J. Elvinger.

(029190.3/211/496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

**DEUTSCHE POSTBANK FINANCE CENTER OBJEKT, S.à r.l.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Senningerberg.

H. R. Luxemburg B 81.397.

—

*4. ordentliche Generalversammlung der DEUTSCHEN POSTBANK FINANCE CENTER OBJEKT, S.à r.l. am 4. März 2004 in
Luxemburg*

Im Jahre zweitausendundvier, am vierten März, sind die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DEUTSCHE POSTBANK FINANCE CENTER OBJEKT, S.à r.l., mit Sitz in Senningerberg, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichts Luxemburg-Stadt unter der Nummer B 81.397, zu einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wurde gegründet gemäß Urkunde des Notars Alex Weber vom 23. März 2001.

Die Generalversammlung wählt einstimmig Herrn Norbert Meisch, geschäftsansässig in Esch-sur-Alzette, zum Verwaltungsvorsitzenden. Dieser nimmt die Wahl an und eröffnet um 10.30 Uhr die 4. ordentliche Generalversammlung.

Der Vorsitzende beruft Herrn Gregor Berke, wohnhaft in Metz, zum Schriftführer; die Versammlung wählt Herrn Jochen Begas, wohnhaft in Hostert, zum Stimmzähler, der zusammen mit dem Vorsitzenden und dem Schriftführer den Verwaltungsvorstand bildet.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Genehmigung des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2003
2. Verwendung des Ergebnisses
3. Entlastung von Geschäftsführung
4. Bestellung von Wirtschaftsprüfer
5. Sonstiges

Die Gesellschafter sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der vertretenen Anteile auf der Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist. Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, die durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben dem Versammlungsprotokoll als Anlage beigefügt.

Da das gesamte Gesellschaftskapital in dieser Versammlung vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, konnte auf eine förmliche Einberufung zu dieser Sitzung verzichtet werden. Die Versammlung, in der das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, ist befugt in rechtsgültiger Weise über die vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

Als dann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung genehmigt den vorgelegten Jahresabschluss per 31. Dezember 2003.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stimmt der Empfehlung der Geschäftsführung zu, das Ergebnis des Jahres 2003 wie folgt zu verwenden:

- Verlustvortrag auf das Geschäftsjahr 2004 149.402,61 Euro

Dritter Beschluss

Die Versammlung nimmt den Tätigkeitsbericht der Geschäftsführung (Lagebericht) zustimmend zur Kenntnis und erteilt ihr Entlastung für ihre Tätigkeit.

Vierter Beschluss

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PwC - PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. wird für 2004 mit der Jahresabschlussprüfung für die PBFC beauftragt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schließt der Vorsitzende die Generalversammlung um 11.00 Uhr. Luxemburg, den 4. März 2004.

N. Meisch / G. Berke / J. Begas

Der Vorsitzende / der Stimmzähler / der Schriftführer

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04400. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029275.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

SYSTALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1328 Luxembourg, 14, rue Charlemagne.

R. C. Luxembourg B 93.514.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 25 mars 2004

Le Conseil décide de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en remplacement de Madame Nathalie Schmatz, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

M. Houssa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029675.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

LUXSYS MATERIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 85.335.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 25 mars 2004

Le Conseil décide de coopter aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Ludivine Rockens, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en remplacement de Madame Nathalie Schmatz, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

M. Houssa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029677.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

MAINE OVERSEAS & CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 61.691.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature

Un mandataire

(029931.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

AXESS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 80.040.

—
La société AXESS EUROPE S.A. décide de transférer son siège social de 8, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg à 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029682.3/1682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 77.581.

—
M. Lucio Velo a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A. en date du 6 avril 2004.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029804.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

EUROPEAN WEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.946.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signature.

(029834.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

LEDFORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.345.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signatures.

(029841.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.
